

ANNEXE IV

Modèle de convention cadre de reconnaissance de site qualifiant

Formation préparant au diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS)

Convention cadre de site qualifiant

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'établissement de formation.....,
représenté par.....,
désigné ci-après par le terme "**l'établissement de formation**",

d'une part,

et

l'organisme d'accueil.....,
représenté par.....,
désigné ci-après par le terme "**l'organisme d'accueil**",

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'établissement de formation s'engage à :

- présenter son projet pédagogique et les acquisitions disciplinaires, techniques et méthodologiques,
- présenter son projet d'accompagnement des stagiaires et nommer les référents chargé du suivi des stagiaires,
- respecter les modalités réglementant les stages professionnels.

ARTICLE 2 :

L'organisme d'accueil, pour les stages se déroulant sur le **site qualifiant** :
.....,
s'engage à :

- mettre à la disposition des stagiaires les ressources institutionnelles nécessaires à l'acquisition des compétences,
- communiquer le projet du service ou des services accueillant les stagiaires,
- nommer un référent de site qualifiant.

ARTICLE 3 :

La présente convention concerne les domaines de compétences suivants :

- Intervention professionnelle en service social dont :**
 - Conduite de l'intervention sociale d'aide à la personne
 - Conduite de l'intervention sociale d'intérêt collectif
- Expertise sociale**
- Communication professionnelle en travail social**
- Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter institutionnelles**

ARTICLE 4 :

La présente convention est conclue pour une durée de ans.

Fait à....., le

L'établissement de formation

L'organisme d'accueil